Exploitation des chemins de fer-Loi

Nous ne pouvons tolérer que la grève se poursuive, mais il ne semble pas y avoir d'autre moyen de résoudre le problème que par l'adoption d'une loi. Le ministre et quiconque a quelque expérience de l'administration du personnel, comme moi, sait qu'une grève n'a jamais rien produit qui vaille, sauf s'il s'agit d'une grève pour faire reconnaître un syndicat. Il nous faut trouver un moyen de faire retourner ces hommes et ces femmes au travail et de résoudre leurs difficultés avec leurs employeurs d'une manière qui ne troublera pas la vie de la population du pays. J'estime que le corps du bill plus les amendements soumis à notre considération constituent la façon la plus acceptable d'en arriver à cette fin. Je prie tous les honorables députés de voter en faveur de ce bill, ainsi que je le ferai. Ainsi que je l'avais promis, monsieur le président, je n'ai pas pris tout le temps mis à ma disposition. Merci.

[Français]

M. Dionne: Monsieur le président, la Chambre est actuellement saisi d'un bill intitulé «Loi pourvoyant à la reprise et à la poursuite des opérations ferroviaires ainsi qu'au règlement des conflits relatifs aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés».

Les ajustements de salaires proposés sont basés sur le rapport de conciliation présenté au cours du mois de juillet.

Le ministre ne réussira pas à nous faire croire qu'il a fait un effort. Ce sont des offres qui ont déjà été faites. Je reconnais que beaucoup d'autres travailleurs saisonniers, occasionnels, ou en chômage la plupart du temps, apprécieraient bien l'avantage d'obtenir un emploi régulier dans ces conditions, mais ceci ne règle pas de façon satisfaisante le problème des employés des chemins de fer.

• (1720)

Avec une législation ouvrière boiteuse, le gouvernement a contribué à faire éclore un genre de maladie contagieuse que nous pourrions appeler la «gréviculture», et ce qu'il y a de malheureux, c'est qu'elle se propage à une allure telle qu'il faudrait le plus rapidement possible modifier la législation de façon à éviter cette multiplication de grèves avec tous les inconvénients que cela comporte: privation de salaires, désorganisation de la situation économique, en plus des scènes disgracieuses comme celles que nous avons constatées hier. Dans l'ensemble, le projet de loi comporte une légère amélioration des conditions qui existaient avant la grève, mais il doit être possible d'établir des taux de salaires plus en accord avec les demandes des travailleurs.

De plus, il y a beaucoup d'autres facteurs que le salaire à considérer que le projet de loi ne mentionne pas.

Sans doute qu'on serait prêt à signaler que les négociations continueront. On a dit aujourd'hui en cette enceinte que l'on ne négociait pas, mais je constate que les négociations ont échoué. Alors, il faudrait faire quelque chose qui ressemble du moins à des négociations, ce qui serait de nature à satisfaire aux demandes des travailleurs.

Il y a d'autres points, dont quelques-uns ont fait l'objet de discussions, qui pourront être réglés plus tard. Mais si l'on en juge par les événements antérieurs, les employés des chemins de fer n'ont pas obtenu beaucoup de satisfaction. Il y a des facteurs importants à considérer quand il s'agit d'établir les conditions de travail d'un employé. Il faut tenir compte du fait que l'employé est un être humain, et non une machine, et qu'il désire la sécurité et la stabilité. Il tient généralement à ce que l'endroit où il

travaille soit bien organisé et bien géré. Il est normal qu'il soit traité avec justice. Il désire également être informé sur la situation des affaires de l'entreprise, afin d'être assuré qu'il peut bénéficier d'un revenu équitable. Ce sont des réalités fondamentales inhérentes à la condition humaine.

Je souhaite que cette législation prévoyant le retour au travail soit modifiée, appliquée équitablement par toutes les parties, et qu'elle respecte tous les points de vue légitimes quand il s'agira de procéder au règlement d'un conflit relatif aux conditions d'emploi, et je signale de nouveau qu'il y a beaucoup d'autres choses que le salaire à considérer.

J'ai appuyé, à l'ouverture de la séance d'hier, une motion présentée par mon collègue de Rimouski (M. Allard) demandant une enquête complète sur l'administration des chemins de fer Nationaux, et j'insiste de nouveau, afin qu'une enquête soit faite. Sans aucun doute la population comprendrait mieux les causes de mésentente. Une révision complète du régime de pension permettrait de constater que la répartition des bénéfices pourrait être plus équitable pour les employés.

Nous serions étonnés de connaître le coût administratif des trains luxueux et de l'organisation des «picnic cars» ou palais roulants. Il conviendrait de considérer les salaires de certains administrateurs, à commencer par le président, qui touche \$75,000 par année, et toute la série d'adjoints et de sous-adjoints dont plusieurs me paraissent plutôt des «favorisés» du régime que des compétences dans le domaine du transport ferroviaire. A en juger par l'horaire des trains, nous comprenons mieux les revendications des cheminots.

Nous traversons présentement une phase d'évolution syndicale suffisamment agitée qui devrait faire réfléchir les partisans des ententes collectives. La succession de conflits qui engendrent de nombreuses grèves de tous genres n'est certes pas le reflet de l'entente mutuelle.

Les partisans de la grève trouveront aujourd'hui des raisons pour justifier leurs droits de la faire demain. C'est un éternel renouveau qui nous conduit dans des aventures sans issue et contribue à maintenir, au détriment des intéressés, un climat de mésentente collective, au lieu de l'entente que la majorité désire.

J'ai déjà dit à diverses occasions que je considère la grève comme un mal parfois nécessaire, qu'il faut éviter de propager. Tout observateur sérieux reconnaîtra que l'union est née d'un besoin, et ce besoin continue à exister.

J'ai assumé pendant plus de dix ans des responsabilités à titre de président d'un local d'union, et je conserve d'excellents souvenirs des relations ouvrières-patronales. Cependant, à mon avis, il est anormal de conclure que la grève est la solution toute trouvée pour enrayer les malaises qui surviennent dans les relations ouvrières-patronales. Il ne faut tout de même pas manquer d'imagination au point d'en venir à penser que l'on peut corriger toute une suite d'erreurs en s'organisant pour en commettre d'autres. Les intéressés devraient plutôt utiliser le langage de la raison et se comporter en adultes. Dans un pays démocratique, chacun a le droit d'exprimer ses idées et peut même désirer qu'on les respecte. Toutefois, il lui faudra témoigner suffisamment de compréhension à l'égard des idées des autres.

Ce qui est important, c'est de bien localiser les nombreuses causes de mésentente et d'orienter la législation ouvrière dans le sens de la protection des droits des fai-